



**Direction Générale des
Services du Département**

Direction des Routes et des Transports

Sous-Direction des Etudes Routières et des
Transports

Affaire suivie par : Mme Grégoire
Poste: 70 23

2010-CG-2-2516

RAPPORT AU CONSEIL GENERAL

Séance du vendredi 19 février 2010

**AMÉLIORATION DU MAILLAGE ROUTIER AU SUD DE LA RN 12
ET AUX ABORDS DE LA RD 938
APPROBATION DES PRINCIPES DE RÉALISATION D'UNE NOUVELLE LIAISON
ENTRE LA RD 938 ET LA RD 91 À BUC ET GUYANCOURT
AVEC LA DÉNIVELLATION DU CARREFOUR DE LA MINIÈRE**

1. Contexte :

En 1980, le Département avait initié un projet de déviation par l'Est de la route départementale 938 qui traverse l'agglomération de Buc. Ce projet avait fait l'objet d'une Déclaration d'Utilité Publique (DUP) qui a été ensuite annulée en 2003 suite à divers recours.

Le Schéma des Déplacements des Yvelines (SDY) approuvé par l'Assemblée départementale le 23 mars 2007 a inscrit le principe d'une amélioration du maillage du réseau départemental et/ou d'une nouvelle déviation à rechercher en tenant compte des très fortes contraintes pour le choix de tracés de voiries nouvelles dans ce secteur et notamment du classement réalisé en 2000 de la Vallée de la Bièvre en tant que site naturel. Cette nouvelle réflexion prévue au SDY doit tenir compte des enjeux d'aménagement à moyen et long terme.

Le Plan Départemental d'Appui à la Filière Automobile, approuvé par l'Assemblée départementale le 12 mars 2009, a par ailleurs confirmé la nécessité d'améliorer l'accessibilité des sites d'implantation. Ainsi, il a été décidé que les projets desservant directement ces sites seront accélérés ou entrepris par le Département ou avec son appui financier, afin de conforter leur activité. C'est notamment le cas, pour l'accès au Technocentre Renault, du réaménagement de l'échangeur RD 91 / RN 12 (déjà inscrit au CPER 2000 – 2006), de la dénivellation du carrefour de la Minière (RD 91) et de la réalisation d'une deuxième voie d'accès au Technocentre.

2. La démarche engagée.

Suite à l'abandon du projet d'autoroute A 87, dans le cadre de la révision du Schéma Directeur de la Région Ile-de-France (SDRIF), et à l'abandon envisagé du projet de l'A 126, le Département a lancé une nouvelle réflexion en 2008 afin d'identifier les solutions qui pourraient être apportées :

- à la desserte des activités existantes (zone d'activité de Buc et deuxième accès au Technocentre Renault à Guyancourt),
- à la desserte des nouvelles zones de développement prévues dans le cadre de la future Opération d'Intérêt National (OIN) Massy-Palaiseau-Saclay-Versailles-Saint-Quentin-en-Yvelines au Sud de la RN 12 et à proximité de la RD 938 (secteur de la Minière à Guyancourt notamment),
- aux nuisances générées par le fort trafic poids lourds qui traverse la commune de Buc.

Les élus locaux ont été étroitement associés à cette réflexion et plusieurs réunions ont eu lieu en 2008 – 2009 avec les représentants de la Communauté d'Agglomération de Saint-Quentin-en-Yvelines (CASQY), et des communes de Buc, Châteaufort, Guyancourt, Jouy-en-Josas, les Loges-en-Josas et Toussus-le-Noble.

Lors de ces réunions qui ont permis de recueillir les propositions et attentes des collectivités locales, ont été également présentées :

- les études menées par le Département en terme de circulation sur le secteur, en tenant compte des évolutions portées par chaque commune et celles inscrites au projet de SDRIF et d'OIN,
- l'analyse juridique sur les différents scénarii envisageables.

Par ailleurs, une étude urbaine a été lancée sur le secteur de la Minière pour s'assurer de la compatibilité d'un maillage routier avec l'urbanisation future (développement économique). Cette étude a été menée en étroite collaboration avec la CASQY et Guyancourt.

Les éléments de cette étude urbaine pourront ainsi alimenter les réflexions de développement menées par Massy-Palaiseau – Saclay – Versailles - Saint-Quentin-en-Yvelines.

Ces différentes réunions ont permis de conclure à l'impossibilité juridique et financière d'une déviation à l'Est de Buc et de déterminer les nouvelles opérations qui pourraient participer à ce projet de maillage routier (plan joint au rapport) :

- 1- création d'une liaison nouvelle entre la RD 938 et la RD 91 à Buc et à Guyancourt avec la dénivellation du carrefour de la Minière et permettant la réalisation d'un deuxième accès au Technocentre Renault.
- 2- aménagement ponctuel dans ses emprises de la voie communale n°2 à Buc et aux Loges-en-Josas.
- 3- aménagement d'un troisième accès "Sud" au Technocentre Renault par les voies communales à Châteaufort et Guyancourt.

Pour ces 3 opérations le coût de réalisation n'a pour l'instant pas encore été chiffré et devra faire l'objet d'une discussion complémentaire avec les collectivités concernées afin de déterminer les participations de chacun.

En ce qui concerne leur maîtrise d'ouvrage, la première pourrait être assurée par le Département.

Pour les deux autres opérations, des discussions entre les autres collectivités concernées devraient permettre d'en définir le maître d'ouvrage.

Enfin, l'aménagement du centre-ville de Buc en zone 30, validé par M. le Préfet des Yvelines, vise à conforter le caractère urbain de la RD 938 dans Buc et sera cohérent avec la demande de transfert de la circulation de transit des poids lourds vers les autres liaisons du maillage routier.

Aussi la délibération qui vous est proposée porte sur les conditions de réalisation et les engagements du Département quant à l'opération de création d'une liaison nouvelle entre la RD 938 et la RD 91 à Buc et à Guyancourt avec la dénivellation du carrefour de la Minière.

3. Les conditions de réalisation de cette opération :

Cette opération s'inscrit dans une démarche globale d'amélioration du maillage routier du territoire concerné et nécessite que tous les partenaires s'engagent sur la globalité des 3 opérations qui constituent le projet de maillage de desserte routière locale. C'est pourquoi, il leur a été demandé de confirmer par courrier leur adhésion aux conclusions de ces réunions de travail et de réflexion qui ont été réalisées en 2009.

La réalisation de ce barreau de liaison nécessite également que soit officiellement abandonné le projet A 126 porté par l'Etat et qui s'inscrivait, pour partie, sur le même territoire que cette opération.

4. Les engagements du Département.

Le Conseil général des Yvelines s'engage à conserver en route départementale la RD 938 actuelle sur le territoire de la commune de Buc et souhaite également son maintien par l'Etat en Voie à Grande Circulation. Concernant la dénivellation du carrefour de la Minière, le Conseil général des Yvelines, recherchera, en collaboration étroite avec la commune de Guyancourt, une solution d'aménagement limitant au maximum la coupure urbaine entre les deux quartiers actuels Ouest et Est de la RD 91.

De même pour le tracé de la voie nouvelle sur le secteur de la minière, il sera réalisé en étroite concertation avec les collectivités locales concernées et dans le respect des projets d'aménagements de ce secteur, notamment sur la zone de développement de la Minière à Guyancourt.

Par ailleurs, en complément des opérations de maillage routier, le Département soutient la demande à l'Etat, de la Communauté d'Agglomération de Saint-Quentin-en-Yvelines, d'optimisation de l'échangeur de l'avenue des Garennes / RN12 afin d'améliorer les conditions de circulations générales sur le territoire de l'OIN.

Enfin, au regard de la réflexion qui a été engagée il apparaît par ailleurs que le projet initial de déviation "Est" de la RD 938 n'est plus réalisable et je vous propose en conséquence d'abandonner officiellement le projet et de libérer ainsi les terrains qui avaient été acquis ou réservés par le Département à cet effet.

Il vous est donc proposé de poursuivre les études relatives à cette opération selon les principes qui ont été précisés.

En conséquence, si ces propositions vous agréent, je vous prie de bien vouloir adopter les termes de la délibération suivante :